

M. Binns: Merci, monsieur le Président. L'exemption pour gains en capital est évidemment l'un des plus importants aspects de ce projet de loi. Le monde agricole au Canada attend depuis longtemps cette disposition. Beaucoup d'hommes d'affaires ont été étonnés d'apprendre que les agriculteurs n'étaient pas les seuls à en bénéficier, mais que le monde des affaires en profiterait aussi. Cette disposition va donner à notre économie un coup de fouet souhaité, estime le gouvernement, par les Canadiens. Ils vont ainsi avoir la possibilité de réinvestir leur argent dans de nouvelles entreprises qui créeront de l'emploi. En fait, c'est ce que le gouvernement a réussi à faire depuis de nombreux mois. Je pense que depuis son arrivée au pouvoir, environ 471,000 nouveaux emplois ont été créés.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la population active a atteint un niveau record en juillet dernier, avec environ 67,000 personnes travaillant dans notre économie sur une population totale d'à peu près 125,000 personnes. Le nombre de trouveurs d'emploi s'est accru. L'emploi a atteint un niveau record. Nous sommes évidemment toujours préoccupés par la persistance de certains pourcentages de chômage élevés et nous allons continuer à travailler de toutes nos forces pour essayer de régler ces problèmes. Si le gouvernement poursuit dans le sens des initiatives exposées dans le projet de loi C-84, l'avenir va devenir plus rose.

M. Tobin: Monsieur le Président, vous êtes le meilleur président que la Chambre ait jamais eu; je tenais à le dire publiquement. J'ai été étonné de voir le député de Cardigan (M. Binns) prendre la parole aujourd'hui pour défendre les changements proposés par le gouvernement. Nous savons que le député est généralement un homme lucide, assez intelligent, assez représentatif de sa région, soucieux des intérêts de ses mandants. Peut-être que la région d'où il vient est radicalement différente de celle que j'habite, et je lui demande combien applaudissent à l'exemption de \$500,000 sur les gains en capital, chose que le citoyen moyen de l'Atlantique a peine à s'imaginer. Mais c'est merveilleux pour celui qui possède des actions, des diamants, des fourrures ou des copropriétés valant des millions de dollars. Combien d'agriculteurs de l'île du Prince-Édouard, combien de producteurs de tabac dans la circonscription du député, jouent à la bourse ou troquent des appartements, des diamants ou des fourrures?

Que pense le député d'un régime fiscal qui d'ici cinq ans, exigera 36 p. 100 de plus de celui qui gagne \$15,000 par an, soit le revenu moyen de sa circonscription et de la mienne; mais demandera 4 p. 100 de plus à celui qui gagne \$100,000, chose inconnue dans sa circonscription et dans la mienne aussi; et seulement 2 p. 100 de plus pour un revenu de \$200,000, ce que gagnent quelques-uns de nos concitoyens de Montréal ou de Toronto? D'ici cinq ans, un revenu de \$200,000 vous vaudra une hausse d'impôt de 2 p. 100, mais si vous êtes de ceux qui gagnent \$15,000, le genre de personnes que le député et moi-même connaissons bien parce que ce sont elles qui nous ont élus, vous paierez 36 p. 100 de plus d'impôt. Ai-je bien

Impôt sur le revenu—Loi

compris le député? Peut-être pas. Voilà sa chance de se racheter, de demander pardon, de rectifier ce qu'il a dit.

Ai-je bien entendu quand il a dit que cette mesure budgétaire serait avantageuse pour les contribuables des provinces de l'Atlantique? Ai-je bien compris quand il a dit que c'est le genre de mesure qu'il appuie et proposerait pour les gens de l'Atlantique? A-t-il dit qu'il représentait une circonscription de la région atlantique? Est-il possible que la tour d'ivoire parlementaire, les splendeurs de la Chambre, lui aient fait tourner la tête? La moquette, les tentures, les riches décorations qui nous entourent l'ont-elles séduit au point d'oublier la réalité des pêcheurs et de tous les habitants de la région atlantique? Est-ce possible?

M. Binns: Monsieur le Président, je m'étonne que le député de Terre-Neuve ait oublié qu'un grand nombre de ses propres électeurs touchent des gains en capital après avoir travaillé fort pendant des années.

M. Tobin: Vous vivez dans un monde différent du mien.

M. McDermid: Comme tout le monde, d'ailleurs.

M. Binns: D'après lui, aucune personne à Terre-Neuve ou dans l'Île-du-Prince-Édouard n'a réussi à devenir propriétaire d'une exploitation agricole ou d'une entreprise où elle travaille d'arrache-pied depuis 20 à 50 ans. Notre gouvernement a tout simplement admis que c'était possible et ces gens-là pourront donc utiliser leurs épargnes ou leurs investissements et déclarer des gains de capital. Espérons qu'ils vont réinvestir cet argent dans des entreprises dont leurs enfants vont profiter. C'est là le genre d'initiative qui va relancer notre économie. Si le gouvernement taxe tous les gains de ces gens-là, il ne contribuera pas à réinvestir ces fonds à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Je suis déçu, car je pensais que le député se rendait compte des avantages que cette disposition offre à ses électeurs. Les députés de ce côté-ci de la Chambre devraient peut-être envoyer de la documentation à ses électeurs pour leur montrer jusqu'à quel point cette disposition leur est avantageuse car, de toute évidence, il ne le sait pas.

Le président suppléant (M. Paproski): Si les députés n'ont plus de questions à poser ni d'observations à faire, poursuivons le débat.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de débattre le projet de loi C-84. Comme député de York-Ouest, toutefois, j'ai le devoir de signaler ses nombreuses iniquités. Comme mes collègues, j'ai été très étonné d'entendre les remarques du député de Cardigan (M. Binns), lui qui vient de la région de l'Atlantique. De toute façon, je pense qu'il n'a pas ajouté grand-chose aux débats d'aujourd'hui. En réalité, le projet de loi C-84 et d'autres comme le projet de loi C-80 ainsi que les documents qui découlent du budget présenté par le ministre des Finances en mai dernier constituent essentiellement les deux aspects de cette équation financière.